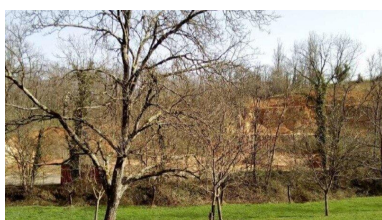


<https://ricochets.cc/Petition-contre-la-poursuite-d-une-carriere-Vicat-a-Rochechinard-7889.html>



Pétition contre la continuation d'une carrière Vicat à Rochechinard

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le préfet de la Drôme Thierry Devimeux déclarait en août 2023 pour sa communication d'investiture qu'une de ses priorités principales était « la lutte contre le dérèglement de la planète ».

Le Béton et le monde du BTP étant une des causes majeure du dérèglement de la planète (climat et biodiversité détruits par la civilisation industrielle), le préfet va forcément suivre les recommandations de cette pétition ?

A moins que le préfet Devimeux ne fassent que jouer du pipeau, et soit en réalité inféodé, comme de très nombreux élus, à la croissance, au capitalisme, et plus précisément ici, aux intérêts privés de certains secteurs économiques très influents ?

Agissons pour la biodiversité au Favet à Rochechinard (26)

► [Pétition : Agissons pour la biodiversité au Favet à Rochechinard \(26\)](#)

La loi du 8 août 2016 nous invite à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. A Rochechinard, petit village situé dans le Parc Naturel Régional du Vercors, il est possible de la faire appliquer.

En effet, une carrière du groupe VICAT demande son renouvellement en présentant cette carrière comme stratégique. Il n'en est rien : elle soustrait un terrain aux bienfaits de la biodiversité, ses sols sont artificialisés au profit d'une Industrie... qui finalement ne s'en sert pas : peu exploitée depuis 1985, les chiffres de ces 10 dernières années estiment à 1 % de la capacité donnée par l'autorisation. Depuis 40 ans, cette carrière n'a fait que démontrer son inutilité publique.



Pétition contre la poursuite d'une carrière Vicat à Rochechinard

Cela fait 20 ans que les industries repoussent le moment fatidique de réaménager le terrain pour que le vivant y prospère.

Poursuivre l'exploitation, c'est endommager davantage la nature, les routes, les paysages.

C'est provoquer des nuisances environnementales. Poussières contenant de la silice, nuisances sonores, atmosphériques, destruction du vivant.

C'est faire courir des risques aux riverains, aux automobilistes.

C'est faire courir des risques au village de Saint-Nazaire, puisque l'école se situe sur la trajectoire de camions de 32

Pétition contre la continuation d'une carrière Vicat à Rochechinard

tonnes autorisés à descendre une pente de 13 % juste avant l'édifice.

[Pour que Rochechinard redevienne la perle du Vercors, vous pouvez signer cette pétition](#) et/ou envoyer vos commentaires jusqu'au 8 octobre 2024 sur

ddpp-icpe chez drome.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail « PPVE-SA VICAT »

Pour que la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ne reste pas lettre morte dans le Vercors ! Disons ensemble non au renouvellement d'exploitation de la carrière de Rochechinard !

Les conseils municipaux de Rochechinard, Saint-Nazaire-en-Royans, La Baume d'Hostun, Hostun, La Motte Fanjas, Saint Jean en Royans, Saint-Thomas en Royans, Oriol-en-Royans, dans la Drôme (26) ainsi que Saint-Hilaire du Rosier et Saint-Just de Claix en Isère (38) doivent se prononcer.

Après le 8 octobre 2024, cette pétition pourra avoir sa vie propre pour montrer l'engagement citoyen pour la reconquête de la biodiversité, la nature et des paysages. Vicat peut décider d'arrêter son exploitation à tout moment !

► Pétition à signer sur

<https://www.change.org/p/agissons-pour-la-biodiversit%C3%A9-au-favet-%C3%A0-rochechinard-26>

Post-scriptum :

En complément :

► [Lafarge et le monde du béton : un désastre bien implanté en Drôme](#) - uLe béton, un désastre écologique, social et climatique

► Sous l'Occupation, l'entreprise est dirigée par Joseph Merceron-Vicat. Ce dernier est nommé membre du Conseil national instauré par Vichy. ([source](#))

► Le 16 mars 1945, Joseph Merceron-Vicat a été condamnée a des lourdes peines, 10 ans de réclusion (réduit le 26 mai 1945 a 3 ans), une amende d'un million de francs, et l'indignité nationale a vie ([source](#))